



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Règlement REACH (CE)
n° 1907/2006 - n° 453/2010

Page : 1 / 7
Edition révisée n° : 1
Date : 12 / 8 / 2011
Remplace la fiche : 14 / 6 / 2011

CE 78 HYDRO PATE

HYD PATE

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Pâte.
Nom commercial : CE 78 HYDRO PATE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Domestique. Usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SEMIN
1A, rue de la Gare
F-57920 Kedange sur Canner France
Tel : 00 33 3 82 83 53 57
Fax : 00 33 3 82 83 93 33

Responsable de la mise sur le marché : Ludivine WININGER - Email : ludivine.winger@semin.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : Tel: 00 33 3 82 83 53 57

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : Non réglementé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Symbole(s) : Aucun(e).

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucunes dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Composants : Ce produit n'est pas dangereux mais contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	:<= 0,005 %	2634-33-5	220-120-9	613-088-00-6	----	Xn; R22 Xi; R38-41 R43 N; R50 ----- Eye Dam. 1;H318 Acute Tox. 4 (Oral);H302 Skin Irrit. 2;H315 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Acute 1;H400
2-Methyl-4-isothiazolin-3-one(MI)	:<= 0,005 %	2682-20-4	220-239-6	-----	----	Xi; R36 R43 ----- Eye Irrit. 2;H319 Skin Sens. 1;H317
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	:<= 0,0015 %	55965-84-9	-----	613-167-00-5	----	T; R23/24/25 C; R34 R43 N; R50-53 ----- Acute Tox. 3 (Dermal);H311 Acute Tox. 3 (Inhalation);H331 Acute Tox. 3 (Oral);H301 Skin Corr. 1B;H314 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410

SEMIN

1A, rue de la Gare F-57920 Kedange sur Canner France
Tel : 00 33 3 82 83 53 57
Fax : 00 33 3 82 83 93 33



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Règlement REACH (CE)
n° 1907/2006 - n° 453/2010

Page : 2 / 7

Edition révisée n° : 1

Date : 12 / 8 / 2011

Remplace la fiche : 14 / 6 / 2011

CE 78 HYDRO PATE

HYD PATE

SECTION 3 Composition/informations sur les composants (suite)

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Ingestion : Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir le chapitre premiers soins de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone.
Dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Non combustible.
Protection contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.
Prévention : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions générales : Assurer une ventilation appropriée.
Précautions individuelles : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Laver la zone à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.

SEMIN

1A, rue de la Gare F-57920 Kedange sur Canner France

Tel : 00 33 3 82 83 53 57

Fax : 00 33 3 82 83 93 33



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Règlement REACH (CE)
n° 1907/2006 - n° 453/2010

Page : 3 / 7
Edition révisée n° : 1
Date : 12 / 8 / 2011
Remplace la fiche : 14 / 6 / 2011

CE 78 HYDRO PATE

HYD PATE

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Eviter le contact avec les yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri de la chaleur.
Protéger du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir fiche technique pour des informations détaillées.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucune donnée disponible.

Contrôle de l'exposition : Eviter le rejet dans l'environnement.

Protection individuelle

- **Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

- **Protection des mains** : Porter des gants appropriés.

- **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.

- **Protection des yeux** : Bien que des données spécifiques sur une irritation des yeux ne soient pas disponibles, porter une protection oculaire appropriée aux conditions de travail lors de la manipulation du produit.

- **Ingestion** : Ingestion peu probable.

Hygiène industrielle : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et/ou de vapeurs.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

Etat physique à 20 °C : Pâte.

Couleur : Vert(e).

9.1.b. Odeur

Odeur : Négligeable.

9.1.c. Seuil olfactif

9.1.d. pH

pH : 8

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Point de congélation [°C] : Non applicable.

Point de fusion [°C] : Non déterminé.

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

SEMIN

1A, rue de la Gare F-57920 Kedange sur Canner France

Tel : 00 33 3 82 83 53 57

Fax : 00 33 3 82 83 93 33



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Règlement REACH (CE)
n° 1907/2006 - n° 453/2010

Page : 4 / 7

Edition révisée n° : 1

Date : 12 / 8 / 2011

Remplace la fiche : 14 / 6 / 2011

CE 78 HYDRO PATE

HYD PATE

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Point d'ébullition [°C] : Aucune donnée disponible.

9.1.g. Point d'éclair

Point d'éclair [°C] : Aucune donnée disponible.

9.1.h. Taux d'évaporation

Vitesse d'évaporation (éther=1) : Non applicable.

9.1.i. Inflammabilité

Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air] : Non applicable.

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

9.1.k. Pression de vapeur

9.1.l. Densité de vapeur

Densité de vapeur relative (air=1) : Non applicable.

9.1.m. Densité relative

Densité : 1.3

9.1.n. Solubilité

Solubilité dans l'eau : Le produit se disperse dans l'eau.

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

Log P octanol / eau à 20°C : Aucune donnée disponible.

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

9.1.q. Température de décomposition

Point de décomposition [°C] : Non déterminé.

9.1.r. Viscosité

Viscosité : Aucune donnée disponible.

9.1.s. Propriétés explosives

Limites d'explosivité : Non déterminé.

9.1.t. Propriétés comburantes

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Aucune donnée disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

Propriétés dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

SEMIN

1A, rue de la Gare F-57920 Kedange sur Canner France

Tel : 00 33 3 82 83 53 57

Fax : 00 33 3 82 83 93 33



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Règlement REACH (CE)
n° 1907/2006 - n° 453/2010

Page : 5 / 7

Edition révisée n° : 1

Date : 12 / 8 / 2011

Remplace la fiche : 14 / 6 / 2011

CE 78 HYDRO PATE

HYD PATE

SECTION 10 Stabilité et réactivité (suite)

10.4. Conditions à éviter

Exposition à l'air.
Exposition prolongée au soleil.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone.
Monoxyde de carbone.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée disponible.

Toxicité aiguë

- Cutanée : Un contact répété ou prolongé de la peau avec ce produit peut éliminer les huiles naturelles et conduire à une dermatose.

Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg] : Aucune donnée disponible.

- Oculaire : Peut provoquer une irritaton mineure des yeux.

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations toxicologiques : Aucune donnée disponible.

EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : Aucune donnée disponible.

CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Précautions pour l'environnement : Eviter de rejeter à l'environnement.

SEMIN

1A, rue de la Gare F-57920 Kedange sur Canner France

Tel : 00 33 3 82 83 53 57

Fax : 00 33 3 82 83 93 33



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Règlement REACH (CE)
n° 1907/2006 - n° 453/2010

Page : 6 / 7
Edition révisée n° : 1
Date : 12 / 8 / 2011
Remplace la fiche : 14 / 6 / 2011

CE 78 HYDRO PATE

HYD PATE

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Méthode d'élimination : Eviter de rejeter à l'environnement.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Information générale : Non réglementé.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.
Informations complémentaires : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16 Autres informations

Liste des phrases R pertinentes (chap. 3) : R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R23/24/25 : Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34 : Provoque des brûlures.
R36 : Irritant pour les yeux.
R38 : Irritant pour la peau.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Sources des données utilisées : Cette FDS a été réalisée sur la base des informations fournies par les fournisseurs de matières premières.

Autres données : Cette FICHE DE DONNEES DE SECURITE a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations se trouvant dans cette FICHE DE DONNEES DE SECURITE peuvent ne pas être applicables.

SEMIN

1A, rue de la Gare F-57920 Kedange sur Canner France
Tel : 00 33 3 82 83 53 57
Fax : 00 33 3 82 83 93 33

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE Réglement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010	Page : 7 / 7
		Edition révisée n° : 1
		Date : 12 / 8 / 2011
		Remplace la fiche : 14 / 6 / 2011
CE 78 HYDRO PATE		HYD PATE

SECTION 16 Autres informations (suite)

Révision

: La Fiche de Données de Sécurité a été révisée selon le nouveau format conformément au règlement CE N° 453/2010.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

SEMIN

1A, rue de la Gare F-57920 Kedange sur Canner France

Tel : 00 33 3 82 83 53 57

Fax : 00 33 3 82 83 93 33